

Présentation de l'atelier Gouvernance culturelle

Présentation générale

Né février en 2007 de l'inquiétude suscitée par la possibilité d'un désengagement du canton de ses responsabilités culturelles (transfert de charges), le RAAC surgit moins de trois ans après le Mouvement 804, qui s'était mobilisé en 2004 contre la décision du Grand Conseil de diminuer de moitié le montant de l'aide ponctuelle à la culture.

Par ailleurs, les projets de lois fédérales sur la culture (LEC et LPH) et ses effets, le projet d'extension de l'agglomération genevoise aux communes frontalières et ses implications, ainsi que les perspectives ouvertes par le chantier de la révision de la constitution genevoise interpellent les acteurs culturels.

Ces événements récents et ces perspectives prochaines ont progressivement alerté les acteurs culturels, aussi bien indépendants qu'institutionnels, sur la nécessité de prendre leur place dans l'organisation de la vie culturelle de la région.

Objectifs de l'atelier

Il faut d'abord s'expliquer sur la notion de gouvernance culturelle, qui dépasse en portée celle d'administration de la politique culturelle. Si l'atelier adopte cette notion nouvelle, c'est parce qu'elle implique la société civile, en l'occurrence les artistes, les acteurs culturels et le public, et non seulement les organes des pouvoirs publics, en tant que participants à la conception et à l'observation des grandes orientations en matière culturelle.

L'atelier Gouvernance culturelle veut donc associer aux acteurs culturels réunis dans le RAAC, toutes les personnes et les collectivités désireuses de participer à une démarche de proposition visant à favoriser la transparence, la consultation et la participation dans la politique culturelle mise en oeuvre par les pouvoirs publics.

L'atelier Gouvernance culturelle s'intéressera aux perspectives d'un dialogue suivi et d'une concertation durable entre les acteurs culturels, d'une part, et les organes institutionnels du canton, de la Ville de Genève et des communes, ainsi qu'avec les organes de concertation existants, aussi bien suisses que transfrontaliers, d'autre part.

L'atelier cherchera aussi à interroger l'adéquation des mécanismes de soutien à l'aune des réalités économiques de la vie culturelle et des pratiques artistiques, et explorera les possibilités de mettre en place des outils d'observation permanente de la vie culturelle régionale.

Axes de l'atelier

- 1) Vers une participation active des artistes et acteurs culturels à la concertation en matière culturelle ? Principaux fronts de travail : le Service des affaires culturelles du canton (SAC/DIP), le Groupe de concertation culturelle (communes, canton), le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (agglomération).
- 2) Les mécanismes actuels de soutien à la culture (contrats, conventions, fonds spécifiques, fondations...) sont-ils encore adaptés à l'évolution des réalités économiques de la culture et des pratiques artistiques ?

- 3) Vers un observatoire de la vie culturelle : quels outils d'enquête et d'analyse faut-il pour observer les effets culturels, économiques et sociaux de la création, la production et la diffusion artistiques ?

Participation et organisation de l'atelier gouvernance

Le RAAC, en tant qu'organisateur du Forum art culture création, invite à participer aux travaux de l'atelier Gouvernance culturelle les représentants des organes politiques exécutifs au niveau cantonal et communal et leurs services culturels, les élus du Grand-Conseil et des conseils délibératifs des communes, les représentants du Conseil régional franco-genevois, du Conseil du Léman et des communes françaises frontalières, ainsi que toute autre personne intéressée.

Au cours de 4 séances initiales, dès mars 2008, l'atelier préparera les conditions d'un débat constructif autour des trois grandes thématiques décrites ci-dessus. Elles seront présentées et discutées lors de la 2ème phase du Forum (mai 2008). L'atelier travaillera ensuite à une synthèse de ses débats et fera des propositions concrètes sur ces points lors de la 3ème phase (automne 2008).

Jgj, mars 2008